Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260413-2026_025-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2026-025

Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE PAIMPOL

Conseil Municipal du Lundi 13 avril 2026
Délibération

Date de la convocation : Mardi 7 avril 2026
Nombre de membres en exercice : 29

L'an deux mille vingt-six, le lundi treize avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Mauffray à la maison des plaisanciers de Paimpol sous la présidence de Madame Fanny CHAPPÉ.

Etaient présents :
Mme Catherine ANDRÉ-LANDAIS, Mme Ghislaine AMELINE DE CADEVILLE, M. Benoit BARRÉ, M. Eric BINARD, Mme Gaëlle BOUCHER, Mme Servane BOULANGER, Mme Nathalie BOULARD, Mme Aurélie BROMBECK, M. Kévin CADIC, Mme Jeannick CALVEZ, Mme Fanny CHABRIER, Mme Fanny CHAPPÉ, M. Rafael CLOFENT, M. Mathieu DUIGOU, M. Michel DUMAIL, M. Joël HENRY, M. Philippe JEANNIN, M. Thibaut LECOMTE, M. Fabien LEMOALLE, Mme Martine LE BOUCHER, M. Michel MONNERET, Mme Marie-Christine NICLOUX, Mme Caroline OLLIVRO, M. Yann QUÉRÉ, M. Morgan RASLE-ROCHE,

Etaient représentés : Mme Laura FÉGARD par délégation à M. Morgan RASLE-ROCHE, Mme Anna PONSOT-MELIKIAN par délégation à Mme Servane BOULANGER, Mme Cécile ETRILLARD par délégation à Mme Fanny CHAPPÉ.

Absent : M. Goulven MORVAN

Secrétaire de séance : Mme Aurélie BROMBECK.

Présents : 25 Représentés : 3 Absent : 1 Votants : 28

ADOPTION DU REGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

Rapporteur : Mme Chappé.

Le Conseil municipal du 18 décembre 2023 a validé la mise en place de la nomenclature M57 au 1er janvier 2024.

Par délibération n°2023-112, le conseil municipal a adopté le règlement budgétaire et financier (RBF) de la commune. Ce règlement est valable pour un mandat. Il appartient donc au nouveau conseil municipal d'adopter son règlement budgétaire et financier avant toute délibération budgétaire en relevant soit avant l'adoption du budget primitif 2026. Il peut être adopté au cours de la même séance du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260413-2026_025-DE

Au-delà des dispositions imposées par les textes, le RBF permet de rappeler les grands principes budgétaires et comptables ainsi que l'application des règles fondamentales à respecter soumises à l'information des acteurs intervenant dans le cycle budgétaire. C'est aussi un véritable outil de travail pour les agents et un document d'informations pour les élus et pour le citoyen dans le but d'assurer une meilleure transparence des processus financiers et comptables des collectivités territoriales.

Le règlement budgétaire et financier doit donc obligatoirement prévoir les modalités de gestion des autorisations de programme (AP), des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP) y afférents, et notamment les règles relatives à leur caducité et leur annulation, les modalités d'information du Conseil municipal sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice.

Le règlement budgétaire et financier proposé recense l'ensemble des règles internes de gestion. Il tient compte de l'évolution des pratiques en matière de gestion budgétaire et comptable à la ville de Paimpol.

Il se décompose en 7 parties :
- Le processus budgétaire incluant les règles de gestion des AP/AE/CP,
- L'exécution budgétaire,
- Les opérations spécifiques,
- La gestion de l'actif et du passif,
- Les régies de recettes et d'avances,
- L'information des élus et de la population,
- Le contrôle des collectivités territoriales par la Chambre Régionale des Comptes.

Le présent RBF s'appliquera pour la durée du mandat. Il pourra toutefois être révisé en fonction des modifications législatives et réglementaires et des nécessaires adaptations des règles de gestion internes.

Vu l'article L 5217-10-8 du CGCT, applicable aux métropoles et à toute collectivité ayant fait le choix de la nomenclature M57, relatif au règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération n° 2023-112 relative à l'approbation d'un règlement budgétaire et financier pour la commune de Paimpol,

Considérant que le règlement budgétaire et financier est valable pour la durée du mandat,

Considérant que le règlement budgétaire et financier doit être adopté avant la première délibération budgétaire,

Considérant l'examen du budget primitif 2026 au conseil municipal du 13 avril 2026,

Vu l'avis favorable de la commission Ressources humaines et finances,

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260413-2026_025-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2026-025

Sur la proposition de la Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

ADOPTE le règlement budgétaire et financier ci-joint.

AUTORISE Mme la Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

Le Secrétaire de séance,
Aurélie BROMBECK

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)

VILLE DE PAIMPOL
Acte certifié exécutoire
Transmis au Représentant
de l'Etat et affiché le 16/04/2026

Pour la Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260413-2026_025-DE